

UNIVERSITE DES SCIENCES SOCIALES - GRENOBLE - D

DESS - *Information Scientifique et technique*

LA FONCTION DE BIBLIOTHECAIRE SPECIALISTE
DANS LES

BIBLIOTHEQUES D'ETUDE ET DE RECHERCHE :

ETAT DE LA QUESTION DANS LA SECONDE MOITIE DE LA
DERNIERE DECENNIE

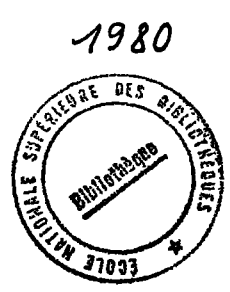
MEMOIRE

présenti par :

Ibrahim HELOU

sous la direction de Mme M. WAGNER

CPU
1980
8



2

HELOU (Ibrahim)

La Fonction de bibliothécaire spécialiste dans
les bibliothèques d'étude et de recherche : état
de la question dans la seconde moitié de la
dernière décennie : mémoire / présenté par
Ibrahim Helou ; sous la dir de Huguette Wagner
.- Villeurbanne : Ecole Nationale Supérieure de
Bibliothécaires, 1980.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	5
CHAPITRE PREMIER.....	8
1 <i>Qu'est-ce qu'un bibliothécaire spécialiste?</i>	
<i>Définition et historique.....</i>	9
1.1 <i>Définition.....</i>	9
1.2 <i>Historique.....</i>	13
CHAPITRE DEUXIEME.....	15
2 <i>Formation et qualifications requises du</i>	
<i>Bibliothécaire Spécialiste.....</i>	16
2.1 <i>Définition.....</i>	16
2.2 <i>Aptitudes requises.....</i>	16
2.2.1 <i>Ce que le bibliothécaire spécialiste</i>	
<i>doit acquérir.....</i>	17
2.3 <i>Quelques exemples pratiques relatifs à</i>	
<i>la formation du bibliothécaire spécialiste</i>	
<i>dans différents pays.....</i>	18
2.3.1 <i>Au Canada.....</i>	18
2.3.2 <i>En Grande Bretagne.....</i>	20
2.3.3 <i>En R. F. A.....</i>	23
2.3.4 <i>Aux U. S. A.....</i>	23
2.3.5 <i>En U. R. S. S.....</i>	26
2.4 <i>Conclusion.....</i>	27

CHAPITRE TROISIEME.....	29
3 Rôle du bibliothécaire spécialiste.....	30
3.1 Aide bibliographique aux lecteurs.....	30
3.1.1 Formation des utilisateurs.....	32
3.2 Organisation de la collection.....	33
3.2.1 Sélection des ouvrages.....	34
3.2.1.1 Anticipation sur la demande des utilisateurs.....	37
3.2.2 Catalogage, Classification, Indexation etc.....	37
3.2.3 Médiateur.....	39
3.2.3.1 Contact avec les utilisateurs.....	40
3.2.3.2 Maîtrise de la manipulation d'un système documentaire informatisé.....	43
3.3 Participation active à la vie de l'université.....	44
CHAPITRE QUATRIEME.....	47
4 Le bibliothécaire spécialiste et l'administration.....	48
CONCLUSION.....	55
BIBLIOGRAPHIE.....	59

INTRODUCTION

Ce travail qui n'est autre qu'une brève approche, a pour objet d'apporter une contribution à l'étude de la notion du "bibliothécaire spécialiste" dans les bibliothèques d'étude et de recherche, état de la question à la fin de la seconde moitié de la dernière décennie. Notre principale source d'information demeure, et de loin, la littérature bibliothéconomique anglo-saxonne. Cette nouvelle conception de bibliothécaire spécialiste est à ses débuts en France ; elle hésite encore à rentrer par la grande porte dans les mœurs bibliothéconomiques françaises. Quant au Liban où la bibliothéconomie est récemment introduite dans le cadre de l'université, je m'apprends rien en affirmant que la notion du bibliothécaire spécialiste est quasiment inexistant.

Une dizaine d'articles de périodiques dont deux en français et un troisième traduit du russe et puis les sept autres en anglais ont constitué notre bibliographie de base. Ces articles sont échelonnés de 1976 à 1980⁽¹⁾. D'autres articles rédigés en langues, allemande, italienne et japonaise nous ont été malheureusement inaccessibles, faute de la barrière linguistique. Nous ne manquerons pas tout de même de les

(1) Les articles ayant servi de source bibliographique à ce travail sont désignés par le nom de leur auteur.

mentionner dans notre bibliographie.

Le plan de notre travail sera le suivant: Dans un premier temps nous nous efforcerons de définir le concept de bibliothécaire spécialiste avec un bref aperçu historique sans toutefois oublier de mentionner certaines controverses suscitées par la terminologie. Dans un deuxième temps nous essayerons d'aborder la question relative aux qualifications et à la formation des bibliothécaires spécialistes. Dans un troisième temps nous nous efforcerons d'analyser en les détaillant les différents rôles du bibliothécaire spécialiste et puis enfin avant de conclure sur les enseignements à tirer de cette approche, nous tâcherons de soulever le problème du bibliothécaire spécialiste professionnel de l'information et parfois gestionnaire de celle-ci.

CHAPITRE PREMIER

QU'EST-CE QU'UN BIBLIOTHECAIRE SPECIALISTE?

DEFINITION ET HISTORIQUE

1 Qui est-ce qu'un bibliothécaire spécialiste ?

1.1 Définition.

Avant de répondre à une telle question, il serait utile de ne pas passer sous silence certaines controverses d'ordre terminologique. "Il est capital de souligner que le terme "subject specialization" est généralement admis en Allemagne. Dans les pays anglophone, nous avons beaucoup de termes pour exprimer la même notion. Nous avons "hybrid" subject specialization, "grafted" specialization, "pure" specialization, "subject divisional" specialization, "area" specialization. Néanmoins en plus des "subject specialists" nous avons "bibliographers", "reference-bibliographers", "professional specialist", "specialist librarians", sans mentionner encore "area specialists" et "area bibliographers". Notons également au passage que le terme "learned librarians" lancé par Guttman en 1965 n'a pas eu la chance de survivre. (Peter Biskup).

En Allemagne le seul terme de "Fachreferent" ou tout simplement "Referent" suffit à lui seul pour désigner le bibliothécaire spécialiste. Ceci revient à ce que les bibliothèques universitaires allemandes ont créé leurs "Referent" bien avant le début du siècle alors que l'idée de confier la sélection d'ouvrages spécialisés à un personnel hautement

qualifié remonte à l'époque napoléonienne.

Nous constatons d'après ce qui précède que les anglophones sont loin d'être d'accord sur un seul terme, comme c'est le cas en Allemagne, pour désigner la notion du bibliothécaire spécialiste. Par contre les francophones emploient le terme bibliothécaire spécialiste ou spécialisé pour désigner toutes les appellations en anglais précédemment citées. Suivant que le concept de bibliothécaire spécialiste est introduit tôt ou tard dans les mœurs bibliothéconomique d'un peuple ou d'une nation donnée, il en résulte une désignation terminologique plus ou moins nette et sans équivoque, selon le cas. En ce qui nous concerne, nous adopterons toujours le terme français de bibliothécaire spécialiste pour signifier tous les concepts anglo-américains, "Referent" allemand y compris, en matière de bibliothéconomie.

Pourquoi donc un bibliothécaire spécialiste? Le bibliothécaire traditionnel n'est-il plus en mesure de s'acquitter de sa tâche? Question à laquelle Gilles Paradis répond en ces termes: "Depuis longtemps, plusieurs bibliothécaires se spécialisent selon les groupes d'usage. Même au sein d'un secteur donné, la spécialisation va en s'accroissant. Au niveau universitaire par exemple, il devient impossible de suivre simultanément la documentation juridique, historique,

sociologique ou psychologique. Il faut se limiter à un ou deux secteurs." Cette réflexion de G. Paradis nous amène donc à passer en revue les différentes définitions du bibliothécaire spécialiste que nous avons pu relever dans la littérature bibliothéconomique. "Un bibliothécaire spécialiste est un membre du personnel de la bibliothèque auquel est assignée la charge d'un ou de plusieurs services bibliothéconomiques relevant d'un ou de plusieurs sujets appartenant à un domaine donné." (1) Quant à Frederic H. Merrick, il définit le bibliothécaire spécialiste comme quelqu'un qui se consacre presque uniquement au développement d'une collection. "Le terme de bibliothécaire spécialiste qu'on abrège par specialist désigne désormais celui qui consacre la majeure partie de son temps au développement d'une collection." Weber apporte des explications supplémentaires qui sont d'un intérêt indémiabable, pour lui, le bibliothécaire spécialiste doit être spécialiste avant de devenir bibliothécaire. "La notion de spécialiste se limite davantage aux personnes dont les talents de spécialistes doivent être déployés pour guider ceux du bibliothé-

1 WOODHEAD (Peter). - Subject specialization in the British University: A critical survey. In: Libri, 24 (1974), no 31.

caire" (1)

C'est en vain si nous cherchons une définition unique et universelle du bibliothécaire spécialiste. Celle-ci ne cesse de susciter de controverses multiples parmi les auteurs qui l'ont jusqu'ici abordée; ceci est dû sans doute à la nouveauté de la notion de bibliothécaire spécialiste qui tente - non sans grosses difficultés parfois - de se tailler une place au soleil.

Un point cependant sur lequel les auteurs sont presque unanimes, c'est que les bibliothécaires spécialistes sont une nécessité absolue pour les bibliothèques d'étude et de recherche, bien que certains d'entre eux sont favorables au recrutement des bibliothécaires spécialistes dans les bibliothèques municipales de lecture publique. Quant aux qualifications, elles ne font pas moins l'unanimité des auteurs surtout en ce qui concerne la formation à la technique documentaire précédée d'une spécialisation dans un secteur donné tout en mettant davantage l'accent sur cette dernière.

(1) WEBER (David C.). - The place of the professional specialist on the university library staff. In the case for faculty status for academic librarians, ed. by Lewis C. Branscomb (Chicago: American Library Assn., 1970), p. 68.

1.2 Historique.

La notion de bibliothécaire spécialiste remonte assez loin dans l'histoire. N'est-ce pas à l'époque de la Renaissance que les universités occidentales ont éprouvé le besoin pressant d'avoir recours à des érudits en différentes disciplines telles que la théologie, le droit ou la rhétorique pour leur confier le soin de gérer et organiser leurs bibliothèques? Plus récemment encore, d'après P. Biskup, vers la fin du XIX^e siècle et plus exactement vers le milieu des années 1870, douze universités allemandes avaient muté leurs professeurs de bibliothéconomie aux postes de bibliothécaires à plein temps. Tandis que dans les universités de Grande Bretagne, étant donné la création de nouvelles universités, comme nous le rapporte Russel Duino, la fonction de bibliothécaire spécialiste atteint sa maturité depuis la seconde guerre mondiale. On dénombreait à la veille de la II^e Guerre mondiale trois bibliothèques qui avaient déjà leurs bibliothécaires spécialisés; ce sont: la bibliothèque universitaire d'Oxford et de Cambridge en plus de la bibliothèque nationale.

Le progrès apporté dans le domaine de la bibliothéconomie et les nouvelles conceptions de la bibliothèque au début du siècle (libre accès, importance accordée à l'expli-

tation des fonds etc...) ont impliqué l'apparition de la nouvelle notion de bibliothécaire spécialiste. Ensuite on a senti le besoin pressant de confier à des spécialistes par disciplines la tâche d'administration des bibliothèques. Le lendemain de la première guerre mondiale on assistait à l'avènement des premiers départements spécialisés. Mais malheureusement la proximité d'une nouvelle guerre mondiale (2^{ème}) vient de tout gâcher et empêcher le murissement de la nouvelle notion de bibliothécaire spécialiste. Il a fallu ensuite attendre le milieu des années 1960 pour assister de nouveau à la fleuraison et à la concrétisation du nouveau concept du bibliothécaire spécialiste. C'est à cette époque que le terme "subject specialist" n'est plus étrange au vocabulaire des bibliothécaires anglo-saxons.

"Le développement impétueux de la notion de bibliothécaire spécialiste correspond à la mutation massive qui affecte la philosophie des bibliothèques, lesquelles passent de l'âge de conservation jalouse à celui de l'exploitation productive des collections." (1)

(1) HOLBROOK (A.). - The Subject specialisation in poly-technic libraries. In: *New Library World*, (1973) no 73: 393-

CHAPITRE DEUXIEME

FORMATION ET QUALIFICATIONS REQUISES

DU

BIBLIOTHECAIRE SPECIALISTE

2 Formation et qualifications requises du bibliothécaire spécialiste.

2.1 Définition.

Tous les théoriciens de la bibliothéconomie sont unanimes quant aux composantes de la formation du bibliothécaire spécialiste : une spécialisation de niveau universitaire dans une discipline donnée plus des connaissances techniques relevant du domaine de la bibliothéconomie. « Le documentaliste devra être formé à deux composantes : une technique, la connaissance des systèmes et une autre composante, une bonne connaissance du domaine traité ». Ceci nous permet d'esquisser rapidement le profil du bibliothécaire spécialiste qui doit posséder à la fois un savoir universitaire dans un secteur donné de la connaissance et une maîtrise de la technique bibliothéconomique et documentaire afin qu'il lui soit permis de s'acquitter honorablement des tâches qui lui seront assignées.

2.2 Aptitudes et qualifications requises.

Il est certain que le bibliothécaire spécialiste doit acquérir une connaissance profonde de la collection qui relève de son domaine de spécialisation et dont il a la charge, d'où il en résulte une certaine estime réciproque entre lui et les enseignants de l'université qu'il dessert. Le bibliothé-

caire spécialiste est tenu d'être toujours au courant de toutes les nouveautés qui interviennent dans son domaine. Pour mieux s'acquitter de sa tâche de sélection d'ouvrages, il doit feuilleter au moins 25 à 50 revues spécialisées par semaine sans mentionner les bibliographies également spécialisées et les catalogues d'éditeurs. Il doit aussi examiner ou passer en revue plus de cent nouveaux livres par semaine. (Peter Bishop.)

Quant à Gilles Paradis il met davantage l'accent sur les aptitudes intellectuelles du bibliothécaire spécialiste. "Il doit faire preuve de jugement, d'autonomie, d'initiative et entretenir des contacts fréquents avec la clientèle desservie. Par conséquent le bibliothécaire peut assumer plusieurs responsabilités même s'il n'occupe aucune fonction de gestion?"

2.2.1 Ce que le bibliothécaire spécialiste doit acquérir.

Les activités multiples du bibliothécaire spécialiste, pour être assumées comme il faut, impliquent une multitude de talents en plus de la bonne volonté. Il n'est donc pas permis au bibliothécaire spécialiste d'ignorer les outils bibliographiques et encore moins le marché du livre et les opérations nécessaires à l'acquisition. Ces qualités requises, lui permettent d'être en mesure de faire valoir la bibliothèque aux yeux du reste de la communauté universitaire.

2.3 Quelques exemples pratiques relatifs à la formation et à la qualification des bibliothécaires spécialistes dans différents pays.

2.3.1 Au Canada.

Compte tenu des besoins de l'enseignement et de la recherche, la nécessité de bibliothécaires détenant une maîtrise dans une discipline, en plus d'une maîtrise en bibliothéconomie / science de l'information, ne relève pas du rêve en couleurs, mais d'une prise de conscience de la réalité. (Gilles Paradis).

Le Conseil des Sciences du Canada affirme dans son étude sur l'information scientifique et technique au Canada "qu'il est nécessaire de disposer des spécialistes ayant une connaissance approfondie des divers sujets et pouvant juger de l'importance, de la pertinence et de l'utilité de chaque élément de l'information" (1)

Gilles Paradis essaie de tracer le rôle que doivent jouer les Ecoles de bibliothécaires dans la formation des spécialistes de l'information; il conteste à celles-ci la mission de former également des gestionnaires dans le sens admi-

(1) Conseil des Sciences du Canada. - L'information scientifique et technique au Canada. 2^{ème} partie, Chap. 3. Les universités (Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1970), p. 77.



nistratif du terme. " L'objectif des Ecoles de bibliothéconomie / Science de l'information consiste en premier lieu à former des spécialistes de l'information. Pourquoi faudrait-il que les bibliothécaires se sentent autant administrateurs que professionnels de la documentation? Est-ce que les médecins doivent se sentir autant administrateurs d'hôpitaux que spécialistes de la santé? La bibliothéconomie peut bien emprunter à l'administration des théories ou des techniques utiles au secteur de la documentation. Et les écoles de bibliothéconomie peuvent bien fournir aux étudiants quelques notions de base en administration. Mais ces écoles n'ont pas le mandat de former des administrateurs." Cette réplique de G. Paradis vient en réponse à Jacques Leblanc qui considère que les écoles de bibliothécaires doivent, en plus de la formation technique qui est inhérente à leurs fonctions, assurer une "formation sérieuse en administration" afin de permettre au professionnel de la science de l'information d'accéder aux portes d'administrateurs. Ainsi pour Jacques Leblanc "L'administration et la gestion des bibliothèques ainsi que les disciplines reliées aux questions d'automatisation ont pris la vedette parmi les nouveaux cours et Leblanc d'ajouter que les écoles doivent voir à ce que les bibliothécaires en soient avec une formation sérieuse en administration

de telle façon qu'en accédant à des postes de gestion, ils puissent se sentir autant administrateur que spécialiste de l'information" (1)

2.3.2 En Grande Bretagne.

Vingt ans auparavant, les bibliothèques universitaires britanniques procédaient au recrutement des personnes justifiant d'un diplôme universitaire et qui, pour la plupart d'entre elles, n'avaient aucune formation professionnelle. La L.A (Library Association) ne s'était pas encore accommodée à l'idée que l'accès à la profession de bibliothécaire devait être sanctionné par un certain diplôme. Ceux qui avaient acquis un diplôme universitaire étaient dispensés de suivre les cours de bibliothéconomie et de subir les examens de la L.A. pour devenir bibliothécaires. Aujourd'hui les choses ont changé, la formation professionnelle en bibliothéconomie est de rigueur et elle est reconnue comme discipline universitaire. (2)

(1) LEBLANC (Jean-Jacques). - La Formation des bibliothécaires en Amérique du Nord: la dernière décennie. In: Documentation et Bibliothèques, 24 (1978). Déc: 190-191.

2 HARRISON (Brayan). - University Libraries in Britain: a new look London: Clive Bingley, Ltd 1976 p. 71.

En 1964, la Commission pour l'enseignement supérieur recommanda le recrutement des bibliothécaires spécialistes dans les bibliothèques universitaires. Dans la seconde moitié de la dernière ^{décennie}, vingt bibliothèques universitaires britanniques pratiquaient déjà quelques aspects de spécialisation par sujets. (Bryan Harrison) (1)

2.3.3 En R.F.A.

Du temps de Danton, le doctorat était exigé pour une éventuelle titularisation au poste de bibliothécaire spécialiste, mais cette condition fut par la suite abolie en 1975 par les six états de la RFA sur une recommandation du "Wissenschaftsrat" (Conseil des Arts et Sciences). Ce conseil constitue une sorte de commission supranationale dotée de pouvoirs consultatifs; il fut mis en place à la suite d'une concertation qui a abouti à un commun accord entre le gouvernement fédéral et les gouvernements locaux. La recommandation préconise que le doctorat ne doit plus être exigé pour la profession de bibliothécaires spécialistes, (le "Referent" allemand), d'ailleurs pourquoi le serait-il alors qu'aucune autre fonction universitaire ne nécessite une double qualification: un doctorat plus une formation professionnelle?

(1) Voir note no 2 à la page précédente.

Et la recommandation de conclure que une double qualification constitue un obstacle au recrutement. (P. Bisкуп).

En 1975 la bibliothèque universitaire de Cologne avait un seul "Referent" non titulaire de doctorat, (un biologiste); Celles de Marburg et de Frankfurt en avaient quatre chacune dont un qui est sous-directeur à la bibliothèque universitaire de Frankfurt. A la bibliothèque de l'université de technologie de Stuttgart, le directeur lui-même n'avait pas le titre de docteur. (P. Bisкуп).

La non exigence progressive du doctorat ces dernières années avait pour but de mettre un terme aux difficultés de recrutement. En effet les bibliothèques universitaires allemandes, grâce à cette mesure, ont pu surmonter les difficultés qu'elles rencontraient dans l'embauche de leur personnel spécialisé dans des secteurs autres que les sciences humaines. " Durant les années 1950 pas un seul ingénieur ni un seul économiste ne fut diplômé de l'école de bibliothécaires de Cologne qui est considérée comme la plus importante du pays pour la formation des bibliothécaires. Parmi les étudiants de cette école ayant une formation de base scientifique, seuls les biologistes étaient suffisamment nombreux" (1). La même école

(1) LANGSTADT (E). - Some notes on staff and administration of German university libraries. In Journal of Documentation, 17 (1961):

a forme' durant la période s'étendant de 1968 à 1972 trois cent vingt deux bibliothécaires spécialistes dont cent vingt deux seulement avaient une formation de base scientifique (16 ingénieurs, 8 docteurs en médecine, 30 juristes, 23 sociologues y compris 9 économistes et 45 scientifiques). (1) Malgré toutes ces précautions ci-haut évoquées, les bibliothèques allemandes ont toujours du mal à se doter de leurs propres bibliothécaires spécialistes dans certains secteurs y compris même les sciences humaines comme la sinologie ou les études relatives au Proche-Orient. (P. Biskup).

2.3.4 Aux U. S. A.

Déjà en 1946, dans une note remise à "Western New York Chapter of the Special Libraries Association" Robert B. Downs attire l'attention sur la suprématie de la spécialisation dans tous les secteurs de la connaissance humaine et la bibliothéconomie n'échappe pas à ce phénomène. Downs cite dans sa note Nathan van Patten de Stanford qui est favorable à la formation des spécialistes pour être employés de bibliothèques plutôt que l'inverse c'est à dire former les employés des bibliothèques dans

(1) SUELE (T.). - Mangelplätze fuer den höheren Dienst an wissenschaftlichen Bibliothekern, (1974). p. 6.

le but d'en faire des spécialistes. Pour ce faire, Downs recommande des programmes spéciaux aux écoles de bibliothécaires destinés à des personnes minutieusement sélectionnées au préalable. Le Plan de Downs consiste essentiellement à enseigner la bibliothéconomie en plus des cours dans d'autres disciplines aux internes des écoles de bibliothécaires qui sont destinés à travailler plus tard dans des bibliothèques spécialisées. (Russel Duino).

L'accent est davantage mis sur la formation des spécialistes de l'information. Les bibliothécaires qui seront chargés de diriger des départements traitant d'un domaine donné sont tenus à être formés dans le secteur de connaissances dont ils auront la responsabilité et en sciences bibliothéconomiques.

Vingt cinq ans plus tard (1971), dans une étude remise à l'Université de l'Etat de Louisiane, Richard H. Dillon réaffirme la nécessité d'avoir des bibliothécaires spécialistes dans les bibliothèques universitaires aussi bien que dans une grande partie des bibliothèques de lecture publique. (Russel Duino).

Dillon conteste d'autre part la formation accélérée (en la période d'une seule année scolaire). Cette formation qui vise à former des généralistes dans plusieurs secteurs

de la connaissance humaine ne forme en fait que des "superficiellistes" pour reprendre le propre terme de l'auteur. "Dro-
le l'idée que de prétendre former en une seule année des
généralistes dans plusieurs domaines du savoir ! Au lieu de
former des spécialistes, l'on ne fait qu'en "poudre" (quind
out) des superficiellistes, sans jamais pouvoir créer la person-
ne recherchée et adéquate pour la fleuraison de nos biblio-
thèques. Ces jeunes bibliothécaires généralistes qu'on est en
train de créer n'ont que des connaissances très vagues et
sont ignorants dans plusieurs domaines sans être experi-
mentés dans aucun." (1).

La solution pour Dillon c'est de prévoir un système
qui permette aux bibliothécaires spécialisés, anciens des écoles
de bibliothécaires et qui sont rentrés dans la vie active, de sui-
vre des cours de recyclage et de travaux pratiques, en un mot:
une formation continue. Cette formation qui se veut continue
nécessiterait une prolongation des vacances et/ou du temps
libre afin de permettre aux bibliothécaires spécialistes de
parfaire leurs connaissances. Cette méthode de formation
continue trouve son application en URSS comme nous
allons le voir un peu plus loin.

(1) DILLON (Richard H.). - *The Phantom of the Library: the Creative sub-
ject specialist. Library lectures*. Ed. by Caroline Wine. Baton Rouge: Loui-
siana State University Press, 1977, p. 103.

Pour Dillon, les bibliothécaires spécialistes doivent avoir beaucoup plus d'aptitudes et de capacités purement professionnelles plutôt que de la compétence administrative. Il rejoint en ceci G. Paradis qui est partisan de la séparation nette entre tâches techniques et tâches purement administratives. Un bibliothécaire devrait être valorisé uniquement sur le plan professionnel en tant que spécialiste de l'information et jamais en tant que gestionnaire de celle-ci; Car "si un bibliothécaire investit plus au plan professionnel, il investira moins au plan administratif et vice versa." (G. Paradis).

2.3.5 En URSS

La formation des bibliothécaires spécialistes en Union Soviétique est davantage axée sur une formation permanente moyennant des séminaires mensuels qui portent sur certains aspects des problèmes liés à l'exercice de la profession. Ces problèmes sont largement débattus entre les participants en vue d'y apporter les solutions qui s'imposent. "A l'IPKIR (1), à l'université ainsi qu'aux cours de perfectionnement dispensés par

(1) Institut de perfectionnement des travailleurs de l'information qui est rattaché au Comité d'Etat pour la Science et la Technique et au Conseil des ministres de l'URSS.

les instituts techniques de recherche des différentes républiques, on étudie les principes des processus d'information qui peuvent s'appliquer à toutes les branches de la science et de la technique, mais il est évident que chaque secteur possède des caractéristiques qui lui sont propres... Les fonctionnaires du Centre d'information pédagogique y (séminaires mensuels) présentent des rapports et des communications, et des collaborateurs des diverses sections d'information y sont également invités. En 1976-77, les rapports et communications présentés à ces séminaires portaient les thèmes suivants: "Utilisateurs de l'information pédagogique", "Organisation et utilisation des collections de référence de l'information pédagogique"; "Méthodes des références de l'information pédagogique", "Méthodes de détermination des mots-clés", ... "La Classification décimale universelle; etc..." (V. S. ARANSKIJ et G. V. IVANOVA).

2.4 Conclusion

Bien que la notion du bibliothécaire spécialiste ait apparu plus tôt dans certains pays que dans d'autres, nous constatons qu'une place d'honneur est accordée aux bibliothécaires spécialistes dans tous les pays pris à titre d'exemple dans ce travail. Signalons en passage que certains de ces cinq pays ont une tendance à généraliser l'expérience

du bibliothécaire spécialiste à toutes leurs bibliothèques. Quant à la formation des bibliothécaires spécialistes, elle est pratiquement la même chez les cinq nations avec des variantes qui ne touchent pas aux principes de bases : la spécialisation d'abord puis la bibliothéconomie ensuite.

CHAPITRE TROISIEME

ROLE DU BIBLIOTHECAIRE SPECIALISTE

3 Rôle du bibliothécaire spécialiste.

Le bibliothécaire spécialiste est caractérisé par le rôle qu'il a à assumer à l'intérieur de la bibliothèque et par sa formation professionnelle que nous avons passée en revue dans le chapitre précédent. Il lui incombe donc d'organiser la bibliothèque dans un domaine particulier du savoir : ce domaine pouvant être très restreint (un seul sujet) comme il peut parfois s'étendre à d'autres disciplines qui lui sont annexées au sein d'un même département universitaire. Le bibliothécaire spécialiste n'a pas à faire uniquement à des livres, une de ses fonctions primordiales c'est l'aide aux utilisateurs et leur formation. Pour mener à bien sa tâche, le bibliothécaire spécialiste doit procéder à une organisation intellectuelle et parfois matérielle des collections et avoir une participation active à la vie de l'entreprise, en l'occurrence, l'université.

3.1 Aide bibliographique aux lecteurs.

Gilles Paradis définit le rôle du bibliothécaire spécialiste comme étant "une activité de service qui vise à satisfaire un besoin individuel ou collectif" et Paradis d'ajouter "le rôle du bibliothécaire doit être adapté aux nouveaux besoins des usagers plutôt que l'inverse. Ces besoins ne

ne constituent ^{pas} la seule dimension du problème mais le point de départ à partir duquel une solution doit être recherchée". Le bibliothécaire spécialiste doit donc être en mesure de donner des directives et des conseils pour guider les utilisateurs dans leurs recherches. Il est évident que le bibliothécaire spécialiste n'est habilité à jouer ce rôle de guide que dans son propre domaine de spécialisation. "Une étude faite en RDA au début des années 1970 révéla que plus de 35 % du temps du bibliothécaire spécialiste fut déployé à faire des recherches bibliographiques exhaustives à la demande des lecteurs" (1). Ceci nous amène à dire que le bibliothécaire spécialiste doit rendre l'information accessible; cette accessibilité, entendue dans un sens plus large que l'accessibilité matérielle, constitue une préoccupation vitale pour le bibliothécaire spécialiste. Ce dernier est donc appelé à intervenir quotidiennement au service des usagers et pour faire passer le message il procédera à certaines pratiques dont nous citerons l'essentiel.

- 1° - Faire des bulletins de sommaires.
- 2° - Faire des listes bibliographiques dans un secteur donné.
- 3° - Pratiquer la diffusion sélective sur profil des personnes physiques ou morales de l'université.
- 4° - Rédiger des revues bibliographiques spécialisées.
- 5° - Former les utilisateurs.

(1) Etude rapportée d'après P. Biskup dans Zentralblatt für Bibliothekswesen, 86 (1972): 735

Le nouveau système bibliothéconomique allemand "benutzerfreundlich" ou "l'orientation du lecteur" est davantage axé, comme le terme allemand l'indique, sur l'aide et les services offerts aux lecteurs. C'est ainsi qu'à l'université de Rogenburg par exemple les noms des bibliothécaires spécialistes figurent dans le livret de l'étudiant, et les imprimés publicitaires diffusés par la bibliothèques invitent les étudiants à venir consulter les bibliothécaires spécialistes et leur demander conseil dans leur (n) domaine (n) respectif (n). (P. Biokrup).

3.1.1 Formation des utilisateurs.

Les bibliothèques modernes, bien plus que les bibliothèques anciennes, attachent beaucoup d'importance à la formation des utilisateurs. Cette formation peut revêtir deux formes distinctes: Elle peut être, soit une formation individuelle, cas par cas, (l'étudiant se présente chez le bibliothécaire et celui-ci se chargera de lui expliquer comment utiliser la bibliothèque pour une meilleure exploitation de ses fonds) soit une formation collective qui consiste à réunir les utilisateurs par groupes pour les familiariser avec la bibliothèque et leur rendre l'exploitation, des collections qu'elle renferme, accessible.

La formation des utilisateurs peut aussi se faire d'une façon indirecte : le bibliothécaire spécialiste n'intervient pas directement auprès des usagers mais par l'intermédiaire des publications qu'il fait et qui sont destinées à être consultées par les utilisateurs dans le but de mieux se servir de la bibliothèque. Ces publications peuvent revêtir la forme d'affiches publicitaires, de guides, d'articles etc...

Le bibliothécaire spécialiste se débarrasse de plus en plus de la passivité et de la réserve, manière inhérentes à la profession, pour devenir réellement l'âme de la bibliothèque et occuper la place qui lui est due : agent de liaison avec l'extérieur.

3.2 Organisation de la collection.

Cette organisation est pour l'essentiel d'ordre intellectuel il n'en demeure pas moins que dans certains cas, elle peut être une organisation purement matérielle. Ce rôle d'organisation de la collection peut se définir par le choix des ouvrages, toujours en fonction des utilisateurs et du milieu, par les différentes opérations d'indexation, classification, catalogage etc... et enfin le rôle de médiateur que joue le bibliothécaire spécialisé.

3.2.1 Sélection des ouvrages.

L'importance toujours croissante de la masse documentaire dans un même domaine a entraîné une difficulté de choix pour les enseignants, pour surmonter cette difficulté ceux-ci seront amenés à passer par l'intermédiaire du bibliothécaire spécialiste pour les aider à mener à bien leur tâche. Cette "explosion documentaire" n'est pas une cause d'embarras pour les seuls enseignants, mais également pour les bibliothécaires spécialistes eux-mêmes. Pour vaincre cet obstacle les bibliothécaires spécialistes doivent faire preuve de bon sens et d'objectivité dans le choix de leurs documents. Ils doivent également acquérir une certaine aptitude qui leur permette de comprendre et d'interpréter correctement la ou les questions qui leur sont posées. En plus ils doivent être capables de surmonter les obstacles linguistiques, sémantiques ou psychologiques qu'ils auront à affronter dans l'exercice de leur métier et qui sont les résultats des nouvelles relations de communication.

Il faudra tout d'abord signaler que la sélection doit être fonction du milieu desservi, car plus la sélection répond aux besoins du milieu, plus elle tend vers l'idéal.

« Quand un bibliothécaire choisit des ouvrages en fonction des gens qui le consultent au niveau de la recherche documentaire,

la collection répond probablement aux besoins réels des usagers". (Gilles Paradis). La meilleure façon de procéder à une sélection d'ouvrages serait de dialoguer avec les utilisateurs pour se rendre compte de leurs besoins. Il n'est meilleur moyen pour effectuer un choix que la concertation et le dialogue continus qui s'établissent entre le bibliothécaire et sa clientèle. Pour faire son choix "le bibliothécaire spécialiste doit prendre en considération plusieurs facteurs qui entrent en jeu tel que la dépendance de la bibliothèque de différents départements au sein de l'université et de l'importance relative à chacun d'eux". (F. M. Herrick).

Frederic M. Herrick est favorable à l'idée que les enseignants ne doivent plus sélectionner individuellement des ouvrages sans passer par le bibliothécaire spécialiste à partir du moment où celui-ci entre en exercice de ses fonctions. "A partir du moment où un bibliothécaire spécialiste est désigné, le choix des livres doit lui être assigné d'office. Ce choix ne doit plus être pratiqué comme avant par les enseignants". (F. M. Herrick). Danton apporte davantage de poids à l'idée de Herrick en citant le cas où la plupart des bulletins de commande des enseignants leur sont fréquemment retournés avec la mention suivante: soit "déjà commandé", soit: "existe déjà en bibliothèque" (1).

1 DANTON (Periam). - The Subject specialist p. 49

Russel Dimino cite l'exemple de l'UCLA où 9 bibliothécaires travaillent à plein temps rien que pour la sélection des ouvrages et de la bibliothèque universitaire de l'université d'Indiana qui emploient 14 bibliothécaires spécialisés qui consacrent plus de 70 % de leur temps à sélectionner des ouvrages. Les enseignants à l'université d'Indiana sont toujours appelés voire encouragés à sélectionner des livres mais ils sont par contre tenus à la faire en étroite collaboration avec leurs bibliothécaires spécialistes. Il est vivement conseillé, le cas échéant, aux enseignants d'abdiquer à leur droit de sélectionner les ouvrages et de confier cette tâche aux soins des bibliothécaires spécialistes; Ceci leur permet une économie de temps non négligeable qu'il pourront investir dans la recherche ou dans d'autres tâches académiques. Robert Haro dans son article "The bibliographer in academic library" rapporte que les universités de Columbia, Cornell, Harvard, Indiana, Michigan, Stanford, UCLA, et Washington (Seattle), ont délégué la majeure partie de leur pouvoir en matière de sélection d'ouvrages à leurs bibliothécaires spécialistes respectifs.

Une autre méthode pour le choix des ouvrages est en vigueur à l'université de Glasgow en G.B. Le bibliothécaire en chef est responsable de soumettre aux enseignants les in-

formations concernant les nouvelles parutions susceptibles de les intéresser afin de procéder par la suite à une éventuelle acquisition des ouvrages ayant été retenus (1)

3.2.1.1 Anticipation sur la demande des utilisateurs.

Le bibliothécaire spécialiste doit toujours aller de l'avant et essayer dans la mesure du possible d'anticiper sur la demande de sa clientèle de telle sorte que les questions de celle-ci arrivent toujours en retard sur la réponse que leur fournit le bibliothécaire spécialiste, celui-ci doit donc être en mesure de prévoir longtemps à l'avance les besoins potentiels de la clientèle qu'il dessert.

3.2.2 Catalogage, Classification, Indexation etc...

Les bibliothécaires spécialistes sont les mieux placés parmi les bibliothécaires pour s'acquitter honorablement de la tâche qui consiste à classer, indexer, ... ou à diriger ces différentes opérations intellectuelles et parfois manuelles, chacun dans son domaine respectif. A la bibliothèque universitaire de "East Anglia" par exemple, les bibliothécaires spécialistes

(1) SCRIVENER (J.E.). - Subject specialist in academic libraries. some British practice. In: Australian academic and research libraries, (1974), no 5 : 117

se chargent eux-mêmes de la classification et du choix des vedettes matières "subject headings" ou les "descripteurs" pour être conforme avec la terminologie nouvelle, alors que les bibliothécaires-assistants font la partie descriptive du catalogage. D'autre part il existe un catalogueur en chef qui a pour mission de veiller à la bonne application des règles en vigueur qui régissent ce genre de travail. L'avantage d'une telle méthode de travail est qu'elle permet au bibliothécaire spécialiste d'être toujours en liaison étroite avec le nouvel arrivage des documents et d'accepter, en cas de besoin, le processus du catalogage.

Parfois le bibliothécaire spécialiste est contraint d'effectuer en même temps les opérations intellectuelles et matérielles relatives à l'indexation et à la classification. C'est ainsi que certaines bibliothèques universitaires allemandes n'hésitent pas, sous certaines conditions, à attribuer à leurs bibliothécaires spécialistes des tâches qui ne font pas partie de leurs responsabilités fondamentales. Le "Referent" exemplaire doit, quand on manque de personnel administratif, s'attendre à rédiger ou à taper lui-même ses propres bulletins de commande, à vérifier et pointer les nouvelles acquisitions et à insérer ses fiches dans les catalogues appropriés. « Je ne suis pas en mesure d'affirmer dans quelle mesure cette pratique

a été abolie, bien que j'ai plus d'une fois remarqué que le "Referent" dans les bibliothèques anciennes continuait à exécuter les tâches décrites plus haut. Par contre dans les nouvelles bibliothèques, les "Referent" semblent être beaucoup mieux aidés par un personnel subalterne aussi bien technique qu'administratif." (P. Binkup).

3.2.3 Médiateur

Le bibliothécaire spécialiste joue en effet le rôle de médiateur entre les usagers et l'information dont ils ont besoin, et pour exprimer cette idée dans un concept plus général, nous dirons qu'il est le médiateur entre le système documentaire qu'il soit manuel ou automatique - et tous ceux qui ont des besoins documentaires. « Il est le médiateur entre l'émetteur et le récepteur, entre l'information émise et l'usager. Son action vise à réduire la distance, (temporelle, spatiale, intellectuelle etc...) qui sépare la source d'information et l'utilisateur. Son activité déborde, tout en les englobant, le lieu que constitue la bibliothèque et le support documentaire qu'est le livre. D'autre part les opérations particulières de sélection, de traitement, de diffusion de l'information ou autres, s'inscrivent dans ce cadre générale de médiation ». (G. Paradis). Le bibliothécaire spécialiste joue également le rôle de médiateur.

teur entre les utilisateurs et les services techniques de telle sorte qu'il se rend le porte parole des revendications des utilisateurs auprès des services techniques; et puis entre toute la clientèle réunie et l'administration. Ce rôle de médiation implique des pratiques et des usages auxquels le bibliothécaire spécialiste^m doit pas être étranger entièrement: le contact avec les utilisateurs et la manipulation d'un système informatise:

3.2.3.1 Contact avec les utilisateurs.

Si maintenir un bon rapport avec les utilisateurs est vivement conseillé pour tous bibliothécaires, ceci devient une nécessité quasi absolue quand il s'agit du bibliothécaire spécialiste. Une des fonctions les plus importantes du bibliothécaire spécialiste est de maintenir et de cultiver un contact entre la bibliothèque et ses usagers. (enseignants, chercheurs, étudiants etc...)

Le contact avec le corps enseignant demeure un des rôles les plus importants sinon le plus important du bibliothécaire spécialiste. Pour que ce contact puisse se dérouler dans des meilleures conditions, le bibliothécaire spécialiste doit être reconnu comme interlocuteur valable par les enseignants, c'est pourquoi certains⁽¹⁾ sont allés jusqu'à revendiquer un sta-

tut universitaire aux bibliothécaires spécialistes qui leur permet d'être sur un même pied d'égalité avec les enseignants.

Il est indéniable que le contact avec une catégorie d'utilisateurs, tels les enseignants par exemple, implique en pratique un certain nombre d'activités au bibliothécaire spécialiste que Frederic M. Messick énumère comme suit :

1° Discuter à propos du développement de la collection et de la sélection des ouvrages.

2° Connaître les changements imminents devant intervenir aux programmes d'enseignement, faire la connaissance des nouveaux enseignants et connaître également la politique que l'université entend suivre.

3° Communiquer le règlement régissant le fonctionnement de la bibliothèque aux différents départements chacun dans son domaine propre.

4° Guider les chercheurs dans un domaine donné (généralement le domaine de spécialisation du bibliothécaire spécialiste) afin qu'ils puissent optimiser l'exploitation des ressources de la bibliothèque.

5° Faire valoir enfin la bibliothèque de la faculté ou de l'université comme une institution.

(1) CHAPMAN (John, et al.) - The Role of the divisional librarian.

In: College and research librarian. (1954), NO 5: 148

Souvent les enseignants n'admettent pas que les bibliothécaires partagent avec eux le monopole de l'enseignement qu'ils essaient de garder jalousement pour eux. Le compromis qu'ils puissent accepter est ^{la} participation passive des bibliothécaires au processus de l'éducation. En effet plusieurs bibliothécaires se résignent à admettre cet état de fait que leur réservent les enseignants. Mais pour être vraiment efficace, le bibliothécaire spécialiste se doit de jouer un rôle actif et ne pas se contenter de jouer le rôle de dictionnaire bibliographique vivant qu'on consulte au besoin sans jamais pouvoir franchir le seuil de l'enceinte de la bibliothèque. Au contraire le bibliothécaire spécialiste doit étendre ses activités en allant à la recherche de son public bien au delà de la bibliothèque comme dans les bureaux administratifs de l'université par exemple ou dans les cafétarias ou la salle des professeurs, etc... Ainsi dans un temps relativement court l'ancienne conception stéréotypée de la bibliothèque inanimée, la bibliothèque musée qui n'avait pour principal rôle que la conservation jalouse de ses fonds sans trop se soucier de l'exploitation fructifère qu'on peut en faire, ainsi donc cette ancienne conception est-elle amenée à être discrediter et à disparaître au profit d'un nouvel esprit créatif qui cherche à s'instaurer. (F. M. Messick).

3.2.3.2 Maîtrise de la manipulation d'un système documentaire informatisé.

Il est impossible au bibliothécaire spécialiste d'être un bon médiateur s'il n'est pas capable de dialoguer avec le système informatisé pour lui arracher des réponses aux questions des usagers; Ces réponses doivent être aussi proches que possible de la pertinence recherchée. Nous voyons mal comment un bibliothécaire peut mener à bien cette tâche s'il ne possède pas la technique des différents logiciels qui servent à interroger les bases et banques de données.

L'avènement de l'informatique et de la télé-référence en particulier a impliqué certaines pratiques que tout bibliothécaire spécialiste ne doit pas ignorer comme le fait pertinemment remarquer G. Paradis " de Changement intervenu au niveau de l'information e'mise ont eu des répercussions sur l'activité professionnelle du bibliothécaire et l'obligent à s'adapter et à se renouveler. Qu'il suffise ici d'indiquer le cas de l'usage de la télé-référence. Parce que la télé-référence présuppose une entrevue élaborée avec l'usager, les bibliothécaires ont vu leur rôle de conseiller, jusque là embryonnaire, prendre de nouvelles dimensions. Il n'est pas rare maintenant qu'une consultation documentaire dure une heure ou une heure et demie et donne lieu à un échange substantiel avec les usagers."

3.3 Participation active à la vie de l'université :

Le bibliothécaire spécialiste est appelé à participer activement à la vie de l'université dont il dépend. En effet comme nous l'avions signalé plus haut, il doit jouir du même statut que l'enseignant pour qu'un meilleur dialogue s'établisse entre les deux ; le meilleur moyen pour atteindre cet objectif est que le bibliothécaire spécialiste fasse partie des équipes de recherche et enseigne la matière dont il est le spécialiste.

W. N. C. Carlton, bibliothécaire à "Newberry Library" s'indigna déjà en 1915, contre certaines pratiques qui priveraient les bibliothécaires spécialistes du droit de siéger au conseil d'université : "C'est une pratique discriminatoire dont la malveillance se passe de tout commentaire. Si une personne n'est pas à la hauteur d'assumer ses responsabilités de participer aux débats, aux décisions et à l'administration de l'université, elle ne devrait pas s'assigner les tâches de bibliothécaire spécialiste." (1). Ce à quoi réplique W. E. Henry : "Je réclame pour le personnel de la bibliothèque le même statut que pour les enseignants. Le bibliothécaire en chef doit bénéficier du ^{même} grade et du même salaire qu'un professeur et le sous-bibliothécaire (ou bibliothécaire assistant) du même grade et du même salaire qu'un

(1) CARLTON (W. N. C.). - Universities and librarians. In : Public Libraries, 20 (1915) : 455.

maître-assistant."(1) C'est ainsi que dans l'État d'Illinois, les universités et les établissements d'enseignement supérieur garantissent le statut d'enseignant à leurs bibliothécaires.

Comme nous pouvons le remarquer, la profession du bibliothécaire spécialiste, à l'instar de celle de l'enseignant, est devenue une carrière de spécialiste avec toutes ses implications. Les critères en vigueur pour une promotion éventuelle dans le cadre enseignant universitaire, doivent obligatoirement être appliqués aux bibliothécaires spécialistes ambitieux qui sont en quête d'une promotion. Ainsi ces derniers sont-ils amenés à faire des publications et des recherches dans le domaine de la bibliothéconomie et sciences annexes. "En juin 1977, un collaborateur du Centre (de l'IPKIR) a défendu une thèse de doctorat sur le thème "L'amélioration de l'information scientifique et technique en tant que facteur d'utilisation plus efficace des résultats de la recherche pédagogique"; et une autre collaboratrice a écrit une thèse de doctorat intitulée: "Analyse des flux d'informations en science pédagogique". (V.S. ARANSKIJ et G.V. IVANOVA).

(1) HENRY (W. E.). - The academic standing of College library assistants and their relation to the Carnegie Foundation. In: Bulletin of the American Library Association. (1911), no 5: 259-60.

Il est généralement d'usage que pour valoriser une profession, on essaye de prendre en compte la contribution de ses membres à la recherche et aux publications. La profession de bibliothécaires spécialistes n'échappe pas à cette règle, ceux-ci sont donc invités à ne pas se contenter uniquement de leur rôle de guides à travers le monde des livres et de la bibliographie, mais par contre, il leur est demandé de produire de la littérature spécialisée. Notons cependant au passage que les publications ne constituent pas à elles seules le facteur unique de la valorisation, car nous pouvons remarquer que d'éminents bibliothécaires ne produisent presque rien et qui ne sont pas pour autant dépréciés alors que certains autres ont la plume abondante sans être pour autant plus compétents. (R. Downs).

CHAPITRE QUATRIEME

LE BIBLIOTHECAIRE SPECIALISTE

ET

L'ADMINISTRATION

4 Le bibliothécaire spécialiste et l'administration.

Nous aborderons assez brièvement dans ce chapitre certains problèmes d'ordre administratif que les bibliothécaires spécialistes rencontrent au cours de l'exercice de leurs fonctions et nous passerons également en revue les solutions qui y ont été apportées par différentes bibliothèques.

La nature du travail du bibliothécaire spécialiste implique que celui-ci ne soit pas soumis à une permanence rigide comme le reste du personnel de la bibliothèque. La liberté de mouvement et l'autonomie relative dont jouit le bibliothécaire spécialiste sont souvent cause de malentendu et de faiblesse pour le personnel de la bibliothèque. Smith a recueilli à cet effet un témoignage d'un chef de service technique, qu'il a voulu garder sans l'anonymat, qui résume très bien la situation : "Le fait est que ... ils [les bibliothécaires spécialistes] ne soient pas soumis aux horaires habituels et aux normes de travail qui régissent par exemple les catalogues. Cela crée un sérieux problème moral sur les lieux de travail. Ces gens là organisent leurs horaires comme ils l'entendent, ils n'ont pas de responsabilités tangibles et nous manquons de critères pour valoriser leur travail." (1)

(1) SMITH (Eldred). - The Specialist Librarian.

Les problèmes qui découlent du recrutement des bibliothécaires spécialisés dans les bibliothèques sont analogues à ceux qui résultent du recrutement des spécialistes dans les grandes et moyennes entreprises. Durant la seconde moitié du xx^e siècle, les entreprises ont, plus que jamais, éprouvé la nécessité d'embaucher de plus en plus des spécialistes dans le but d'optimiser et de perfectionner le rendement dans la production. Ces spécialistes, qu'on nomme habituellement le cadre technique, ont pour mission de mettre en application leurs connaissances, chacun dans son domaine respectif, et de porter conseil au cadre administratif qui a la main sur la commande de l'entreprise et qui est le seul habilité à prendre des décisions en dernières instances. En dépit de la logique qui a inspiré ce mode d'organisation, il est à constater qu'il est vulnérable en certains points et qu'il ne fonctionne pas aussi facilement qu'on a tendance à croire. En effet on est souvent amené à constater que des conflits opposent le cadre technique au cadre administratif. Le premier se plaint de ne pas être en mesure de prendre des décisions et que les efforts qu'il déploie pour augmenter et perfectionner la production ne sont pas nécessairement pris en compte par le cadre administratif. Le cadre technique s'oppose également à la rigidité de cette structure qui

ne donne pas satisfaction aux ambitieux qui rêvent de promotion puisque celle-ci n'est possible qu'à travers le cadre administratif!

Dans l'état actuel des choses, la carrière du bibliothécaire spécialiste dans une bibliothèque universitaire type, est sujette à un conflit interne qui anime le bibliothécaire spécialiste, celui-ci est déchiré entre demeurer spécialiste de l'information ou avoir des ambitions, légitimes d'ailleurs, de promotion aux postes administratifs, car "Plus un bibliothécaire devient ce qu'il doit être, plus il s'éloigne des leviers de la promotion". (Gilles Paradis). D'où le bibliothécaire spécialiste cherche par tous les moyens à développer ses compétences de gestionnaire et ses aptitudes administratives au détriment du rôle initial pour lequel il a été formé: spécialiste de l'information. Trois issues sont possibles au bibliothécaire spécialiste pour régler son conflit: ou bien il reste fidèle à sa mission initiale et renonce à la promotion, ou bien il abandonne son rôle de spécialiste pour se consacrer à la gestion et à ce moment là il perd de sa compétence de spécialiste. "Plus il investit sur le plan administratif, moins il devient efficace dans sa spécialité". (G. Paradis); reste la troisième solution qui consiste de cumuler les deux rôles en même temps. A moins qu'il ne soit quelqu'un

qui ressort de l'ordinaire, le bibliothécaire est amené à considérer l'une ou l'autre des deux rôles comme une activité secondaire et gênante si bien qu'il finit par être inefficace dans l'un ou l'autre rôle à la fois.

Les bibliothèques universitaires allemandes, fortes d'une expérience et d'une tradition qui remonte assez loin dans le temps, ont trouvé une solution à ce problème qui semble être satisfaisante et qui, à l'épreuve a donné d'assez bons résultats;⁽¹⁾ elles ont réussi à réduire ce conflit autant professionnel que psychologique à sa plus simple expression bien que dans certaines bibliothèques universitaires comme à

(1) Les bibliothèques allemandes répartissent leurs employés en 3 catégories comme le souligne Peter Biskup.

1° "HOEHERE DIENST" ou le service de haut niveau géré par des bibliothécaires professionnels hautement qualifiés et titulaire d'un doctorat.

2° "GEOBENE DIENST" littéralement "haut ou élevé", mais en réalité c'est le service de niveau moyen géré par des bibliothécaires qualifiés non titulaire d'un doctorat.

3°, "MITTLERE DIENST" littéralement "moyen" ou "milieu" mais en fait c'est un service constitué par des subalternes.

Il existe également un service auxiliaire qu'on nomme "EINE FACHE DIENST" ou "simple" service constitué par des plantons ou hommes à tout faire.

Bonn et à Marbourg par exemple où tous les bibliothécaires spécialistes ont, en plus de leurs charges fondamentales des charges administratives. "D'une façon générale le "Referent" est encouragé à faire des publications et ainsi profite-t-il pour ce faire d'une ou de deux après midi libres par semaine. Il doit également conformément à la règle et à l'usage cumuler en plus de son rôle de spécialiste des fonctions administratives que beaucoup de "Referent" considèrent comme l'inconvénient majeur de leur profession. Il est toutefois capital que ce cumul ne doit en aucune manière détourner le "Referent" de ses fonctions fondamentales de spécialiste de l'information." (P. Biskup).

Une autre formule, toujours citée par Biskup, a été mise en application en Allemagne; elle consiste en une échelle de salaire composée de quatre échelons A13, A14, A15 et A16, à l'usage du service de haut niveau. L'avancement est en fait assuré progressivement jusqu'au sommet de l'échelon A14 alors que dans certains cas la promotion de A13 à A14 entraîne inéluctablement l'assignation des tâches administratives. Si ces charges administratives sont lourdes, la responsabilité technique du bibliothécaire spécialiste est réduite ipso facto, et sera limitée par exemple uniquement au choix des ouvrages. L'échelon A15 est réservé pour les adjoints du bibliothécaire en chef. Mais la bibliothèque universitaire de Bremen est la seule à trouver

une solution radicale au dilemme auquel sont exposés les bibliothécaires spécialistes. Ceux-ci peuvent accéder à A15 sans avoir à exercer aucune fonction administrative mais uniquement compte tenu de leurs capacités intellectuelles et de leurs exploits au sein de l'université:

Certains auteurs vont jusqu'à préconiser la décharge totale du bibliothécaire spécialiste de toutes responsabilités afin qu'il puisse devenir conseiller à plein temps.

Une autre variante de solution est avancée par le Dr Meyshoefer, directeur de l'Institut Autrichien des Recherches Bibliothéconomiques: se traduit par la constitution des "petits groupes de travail" qui seraient composés chacun d'un bibliothécaire spécialiste, un membre du "service moyen", un dactylographe et une personne bonne à tout faire. Un tel groupe de travail doit assumer la responsabilité de toutes les opérations relevant d'un sujet donné. Des versions modifiées de cette proposition ont trouvé leur application à Bremen et à Regensburg en particulier où les bibliothécaires spécialistes sont repartis en trois groupes s'occupant chacun d'un secteur donné. Chaque groupe travaille sous la direction d'un chef de groupe; les travaux de secrétariat et des tâches annexes sont assurés par des employés du "service moyen". (P. Bischof).

Bien que l'exemple de Regensburg semble être as-

ses réduisant, il n'en demeure pas moins qu'il apporte une solution partielle aux problèmes de l'organisation propre à la spécialisation par sujet "subject specialization". En effet dans la mesure où l'on ne cesse d'accabler le bibliothécaire spécialiste de charges routinières en plus de son travail quotidien de spécialiste, on crée par le fait même autant de problèmes qu'on a l'intention d'en résoudre. Mais force est de constater qu'il n'est pas de solutions magiques qui règle une fois pour toute les problèmes ci-haut évoqués et inhérents à la profession du bibliothécaire spécialisé. Quoiqu'il en soit, le travail bibliothécaire doit ^{être} en fin de compte un travail d'équipe placé sous le signe de l'abnégation, du dévouement et de la collaboration de tout un chacun. « la spécialisation par sujet n'est pas un but en soi ou un idéal vers lequel toutes les bibliothèques universitaires accourent, mais toujours est-il qu'il demeure le meilleur que nous ayons en jusqu'ici » (P. Bisкуп).

CONCLUSION

Partout où la notion du bibliothécaire spécialiste fut mise en application et intégrée aux métiers bibliothéconomiques, elle a pu donner satisfaction dans la mesure où le "bibliothécaire spécialiste apparaît responsable d'un tout fonctionnel, intégrant diverses activités de la bibliothèque". (M. Mangam). Ces activités peuvent se résumer par: le contact avec les utilisateurs, le choix des acquisitions, l'aide bibliographique aux utilisateurs et la formation de ceux-ci, les recherches dans le domaine de la spécialisation et celui de la bibliothéconomie etc...

Si la question de la formation des bibliothécaires spécialistes semble être résolue, ce qui se traduit en pratique par l'accord quasi unanime des théoriciens de la bibliothéconomie quant au programme relatif à cette formation: Diplôme universitaire plus un diplôme en bibliothéconomie / Science de l'information; celle qui traite des relations du bibliothécaire spécialiste avec l'administration suscite des avis partagés et demeure en suspens sans être définitivement tranchée. En effet plusieurs solutions sont jusqu'alors avancées mais sans qu'aucune d'elles réussisse à apporter une solution finale au problème. Les uns exigent que le bibliothécaire spécialiste ne doit avoir aucune fonction que celle de spécialiste de l'informa-

tion, les autres, au contraire, ne voient pas d'inconvénients à ce que le bibliothécaire spécialiste puisse exercer des fonctions administratives en plus de ses fonctions de spécialiste de l'information.

Nous serions tentés de croire que le bibliothécaire spécialiste peut cumuler certaines charges administratives mais jamais au détriment de ses fonctions de base. Malheureusement les bibliothécaires spécialistes se voient souvent acculés à investir sur le plan administratif en quête d'un avancement tant que celui-ci demeure inaccessible sans passer par les différents grades de la hiérarchie administrative. Nous ne jeterons pas la pierre à ces bibliothécaires ambitieux qui sont dans leur droit le plus élémentaire, mais par contre nous ne manquerons pas de dénoncer une organisation où la promotion n'est possible qu'à travers la hiérarchie administrative. La solution qui nous paraît efficace pour garder les bibliothécaires dans leurs fonctions de spécialistes de l'information est celle adoptée par certaines bibliothèques allemandes où les aptitudes administratives ne sont aucunement exigibles pour un éventuel avancement, mais par contre seules les compétences et les exploits dans le domaine de la spécialisation sont requis.

La notion de bibliothécaire spécialiste, bien qu'elle

ait pu se concrétiser dans certains pays et malgré toutes les performances et les satisfactions qu'elle a pu apporter, elle n'en demeure pas moins une notion qui est toujours à la recherche d'elle-même sans être définitivement réalisée. Si nous disons que la spécialisation par sujet n'est pas la solution magique aux problèmes de la bibliothéconomie et de la documentologie, ceci n'enlève rien à son éclat ni aux brillants résultats qu'elle a pu donner à l'épreuve; elle est une étape autant décisive que brillante dans l'histoire des bibliothèques. Et pour conclure nous reprenons à notre compte l'idée de Peter Biskup: la spécialisation par sujet n'est pas un but en soi ni un idéal vers lequel toutes les bibliothèques doivent aspirer, mais uniquement la meilleure solution que nous ayons jusqu'ici trouvée.

BIBLIOGRAPHIE

- 1 - ALBERANI (V.). - *L'Utenza nelle biblioteche scientifico-tecniche.*
(Des usagers des bibliothèques scientifiques et techniques).
In: *Studi bibl. stor. libro*, Roma, Assoc. Ital. Libl., (1976):
73-48.
- 2 - ARANSKIJ (V.S.) et IVANOVA (G.V.). - *Le Perfectionnement des
spécialistes de l'information du système d'enseignement
de l'URSS.*
In: *Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques*,
France, 32, (1978), no 4: 305-308.
- 3 - ASAHINA (D.). - *En japonais. (L'Etude scientifique et le
bibliothécaire de référence professionnel).*
In: *Library Inform., Sci., Japon*, (1976), no 14: 115-128.
- 4 - BAILY (Martha J.). - *Requiemment for middle managerial
positions.*
In: *Special libraries, USA*, 69, (1978), no 9: 323-331.
- 5 - BISKUP (Peter). - *Subject specialist in german learned
libraries. Impression from a 1975 visit to the Federal Re-
public of Germany.*
In: *Libri: International library review*, DNK, 27 (1977),
no 2: 136-153.
- 6 - *Colloque sur la formation des spécialistes non-universi-
taires de l'IDST - Bruxelles, 16 fév. 1979.*
In: *Cahiers de la documentation, Belgique*, 33 (1979) no 2-3.

- 7 - Die Ausbildung des höheren, gehobenen und mittleren Dienstes an wissenschaftlichen Bibliothekern an der Bibliotheksschule Frankfurt am Main. (La Formation professionnelle des bibliothécaires de niveau supérieur, de niveau élevé et de niveau moyen se destinant à exercer dans des bibliothèques de recherche, à l'École de bibliothécaires de Frankfurt A/Main). BUCK, H.
In: D.F.W. Dokument. Informi., DEU, 26 (1978), Sonderheft: 25-26.
- 8 - Der gegenwärtige Stand der Ausbildung von Bibliothekern am Moskauer Staatlichen Kulturinstitut. (La Situation actuelle de la formation professionnelle des bibliothécaires à l'Institut Culturel d'état de Moscou). ŽDANOVA, T. A.
In: Zbl. Bibl.-Wes., DDR, 92 (1978) no 10: 469-471.
- 9 - DOWNS (Robert B.). - The Role of the academic librarian, 1876-1976.
In: College and Research Libraries, USA, 73 (1976), no 6: 491-502.
- 10 - DUINO (Russel). - The Role of the subject specialist in British and American university libraries: A comparative study.
In: Libri: International library review, DNK, 29 (1979) no 1: 1-19.
- 11 - EWERT (G.). - Das Postgraduate Studium der Bibliothekswissenschaft - eine neue Studienform am Institut für Bibliothekswissenschaft und Wissenschaftliche Information

- (L'Etude de la bibliothéconomie pour des diplômés universitaires. Une nouvelle forme d'enseignement à l'Institut de bibliothéconomie et d'information scientifique). Berlin.
- 12 - HENSCHKE (E.). - Allgemeine oder Spezialausbildung für Bibliothekar? (Formation générale ou formation spécialisée pour les bibliothécaires?) Z. Bibliothekswes. Bbg., Sonderh., Dtsch., (1976 paru 1977), no 4 : 214 - 223, bibl. (divers.), Überreg. Literaturversorg. Kostenrech. bibl. Dtsch. Bibliothekertag. 66 Vortr.; Münster; 1976).
- 13 - KIKUCHI (S.). - En japonais. (Les Spécialistes par sujets dans les bibliothèques universitaires.
In: Library Inform. Sci, Japon, (1977), no 15 : 85-95.
- 14 - Mc CLAURE (Charles R.). - Academic librarian's job type and contact with information sources.
In: Journal of the American Society for Information Science, USA, 29 (1979), no 6 : 311-312.
- 15 - MESSICK (Frederic M.). - Subject specialist in smaller academic libraries.
In: Library resources and technical services, USA, 21 (1977), no 4 : 368-374.
- 16 - MINGAM (Michel). - La Fonction de bibliothécaire spécialiste dans les bibliothèques universitaires anglo-saxonnes: mémoire / présentée par Michel Mingam; sous la dir. de Mme Wagner. - Vif.

leurbanne: Ecole Nationale Supérieure de Bibliothécaires.

1979.- 43 p.

17 - PARADIS (Gilles). - L'Activité professionnelle et les bibliothécaires.

In: Argus, Canada, 8 (1979), no 3-4: 9-17.

18 - SCHNEIDER (K.). - Vorschlag für die Ausbildung in Dokumentationswesen. (Projet pour la formation professionnelle dans le domaine de la documentation).

In: Nachr., Dokument., Dtsch., 27 (1976), no 6: 241.

19 - SIEK (E.). - Die neue Ausbildungsunterlage für den Bibliotheksfacharbeiter. II. (Le Nouveau document relatif à la formation professionnelle des bibliothécaires spécialisés II.).

In: Bibliothekw. Dtsch., 31 (1977), no 7: 442-446.

20 - TAKAYAMA (M.). - En japonais. (Changement de caractéristique des services de bibliothèque pour l'industrie).

In: Library Inform. Sci., Japon, (1976), no 14: 339-335.

21 - TRIOLO (Victor A.). - et REGAZZI (John J.). - Continuing education on-line searching. An instructional module for special librarians.

In: Special Libraries, USA, 69 (1978), no 56: 189-200.

tionswesen. (Projet pour la formation professionnelle dans le domaine de la documentation).

In: Nachr., Dokument., Dtsch., 27 (1976) no 6: 241.

22 - SIEK (E.). - Die neue Ausbildungsunterlage für den Bibliotheksfacharbeiter. II. (Le Nouveau document relatif à la formation professionnelle des bibliothécaires spécialisés II).

In: Bibliothekar. Dtsch., 31 (1977), no 7: 442-446.

23 - TAKAYAMA (M.). - En japonais. (Changement des caractéristiques des services de bibliothèque pour l'industrie).

In: Library Inform. Sci., Japon. (1976), no 14: 339-335.

24 - TRIOLO (Victor A.) et REGAZZI (John J.). - Continuing education on-line searching. An instructional module for special librarians.

In: Special Libraries. USA, 69 (1978), no 56: 189-200.

